



CONCOURS PHOTOS 2017-2018

LE RÈGLEMENT

NOS GESTES, NOS MÉTIERS

ARTICLE 1 - Organisation et période du concours

Le CE Maintenance et Travaux organise un concours photographique, libre et gratuit. Le concours se déroule jusqu'au 30 juin 2018.

ARTICLE 2 - Thème "Nos gestes, nos métiers M&T"

Il s'agit de mettre en avant les gestes de nos métiers Maintenance et Travaux à travers le travail de l'Homme et sa valorisation. Les photos peuvent représenter une situation, un geste métier, un outil, un environnement, etc...

Afin de vous orienter, vous pouvez vous baser sur la présentation des catégories de métier, disponible sur notre site internet www.ce-mt.fr

ARTICLE 3 - Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les cheminot-es- dépendant du CE Maintenance et Travaux.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo, un exemple de formulaire d'utilisation du droit à l'image est disponible en téléchargement sur notre site internet.

La ou les photos devront être envoyées au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à l'adresse suivante : concoursphotos.mt@gmail.com

Les participants peuvent concourir à hauteur d'une photo par catégorie de métier.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg »

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours- photo-nom-prénom »

Le corps de l'email comprendra :

La catégorie du métier.

La date et le lieu de la prise de vue

Un commentaire de l'auteur sur la photo

Les nom et prénom du participant

L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

L'email du participant

ARTICLE 4 - Critères de sélection

Les photographies seront évaluées sur leurs valeurs technique et artistique par le jury.

ARTICLE 5 - Prix

1^{er} prix général : Publication de votre livre photo et parution de votre cliché dans les Journaux M&T.

1^{er} prix par catégorie : Stage photos débutant ou intermédiaire.

2nd prix : Sac à dos photos.

3^e et 4^{èmes} prix : Tirage grand format de votre photographie.

Pour les 20 premiers : Tirage 20x30 de votre photographie.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 6 - Exposition des oeuvres

Les photographies pourront être utilisées sur notre site internet, dans nos articles ainsi que lors d'expositions.

ARTICLE 7 - Annonce des résultats

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site du CE M&T à la fin du concours.

ARTICLE 8 - Composition du jury

Il sera constitué de photographes cheminots, membres de l'association photographie à l'UAICF.

ARTICLE 9 - Droit à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise et reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

VEILLEZ À RESPECTER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ LORS DE LA RÉALISATION DE VOS PHOTOGRAPHIES !

